



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 29 MARS 2006

RECOMMANDATIONS VOTÉES LORS DU CONGRÈS D'ORIENTATION PASTORALE (1)

Il m'est agréable de vous transmettre les recommandations qui ont été votées lors du Congrès d'orientation pastorale en vue d'une nouvelle évangélisation. Ce sont des orientations précieuses qui nous guideront au cours des dix prochaines années: je les reçois avec confiance et gratitude.

PRÉAMBULE

Attendu que l'Église diocésaine d'Edmundston est au service de la mission pour « bâtir des communautés vivantes, dynamisées par la jeunesse » pour aujourd'hui; attendu que pour répondre de la mission, les défis sont nombreux concernant les ministères, l'aménagement des services pastoraux, le changement dans la population, la diminution du nombre de prêtres, la pratique religieuse dans son ensemble, les finances, l'administration du patrimoine; attendu que depuis Vatican II, de plus en plus de laïques s'engagent au service de leur Église au nom de leur foi; attendu que les projets diocésains visent à susciter l'intérêt auprès des familles, des jeunes, des personnes plus démunies, des personnes de toute génération pour l'avenir de notre Église diocésaine; attendu que nous sommes interpellés à oser des changements pour témoigner de notre foi en Jésus Christ;

1. Qu'il soit courageusement mais résolument accepté par les diocésaines et diocésains que les nouveaux réaménagements pastoraux sont rendus nécessaires afin d'assurer la vitalité de notre Église diocésaine.

Attendu que tout changement de structure ou de façon de faire provoque d'inévitables inquiétudes et résistances; attendu que les changements sont facilités lorsqu'ils sont publicisés longtemps d'avance à la fois dans les paroisses et les médias; attendu que les changements sont facilités lorsqu'on porte un soin attentif à éliminer tout détail pouvant provoquer une dissension tel que du favoritisme à l'égard d'une paroisse plutôt qu'une autre, soit dans le langage employé, ou dans l'alternance des lieux de rencontre, etc.; attendu que les changements seront consolidés si l'on se soucie de bâtir constamment des ponts entre les communautés par des actions communes; attendu qu'il y a dans ces changements certains avantages pour les fidèles des paroisses concernées tels un meilleur service de secrétariat, une plus grande variété de services pastoraux, une élimination de dédoublements, etc. et qu'il convient de faire connaître ces améliorations; attendu que le succès des réaménagements pastoraux repose essentiellement sur une préparation adéquate et complète des diocésaines et diocésains à ces changements; attendu qu'on devra aussi porter un soin particulier au recrutement de bénévoles actifs et engagés;

2. Qu'on porte une attention méticuleuse à planifier soigneusement les changements et qu'un processus de consultation et de sensibilisation des paroissiennes et des paroissiens concernés par les changements ait lieu au préalable.

A) FONCTION PROPHÉTIQUE - FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

CATÉCHÈSE FAMILIALE ET PAROISSIALE

3. Qu'à partir d'une évaluation périodique de la catéchèse familiale et paroissiale faite par les catéchètes et les parents, le Comité diocésain de la catéchèse familiale et paroissiale cible les principaux besoins dans ce domaine et élabore des priorités dans les actions à prendre pour répondre aux besoins exprimés.

4. Qu'au moyen d'actions concrètes, (par exemple lors des homélies ou des rencontres de parents pour la catéchèse et la préparation aux sacrements), on conscientise davantage les parents à leur rôle face à l'éducation chrétienne de leurs enfants et de l'engagement qu'ils ont pris au moment de demander le baptême pour leurs enfants.
5. Que les membres des équipes pastorales interviennent auprès des catéchètes et des parents pour les inciter à mieux se préparer afin de répondre à leur mission d'évangélisation, surtout par une participation accrue aux rencontres de formation offertes.
6. Que le Comité diocésain de la catéchèse familiale et paroissiale élabore un programme pour un 7^e et 8^e parcours de la catéchèse pour les jeunes en lien avec la profession de foi revalorisée.
7. Que soit laissée la possibilité aux paroisses qui le désirent de remplacer les 7^e et 8^e parcours de catéchèse par une pastorale jeunesse pour les 12-14 ans .
8. Qu'une démarche catéchétique pour les jeunes de 7^e et 8^e années soit mise sur pied par les comités conjoints de pastorale jeunesse et de catéchèse familiale et paroissiale, et que cette démarche soit ensuite expérimentée au niveau paroissial.
9. Que suite à un inventaire de ce qui existe présentement et grâce à l'animation du Comité diocésain de la catéchèse familiale et paroissiale, les paroisses ou les unités pastorales mettent sur pied des moyens pour favoriser l'éclosion de l'éveil religieux des 0-6 ans en permettant ainsi un suivi au baptême.
10. Qu'après consultation auprès des équipes pastorales, Mgr l'évêque présente des orientations claires et précises concernant la préparation et l'admission aux divers sacrements. Ainsi, toutes les paroisses ou unités pastorales respecteront les mêmes directives et adopteront les mêmes exigences vis-à-vis les candidates et candidats.
11. Que le comité diocésain de catéchèse s'assure qu'à l'intérieur du programme de catéchèse familiale et paroissiale, il y ait une formule adéquate et adaptée pour la préparation aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation.

ÉDUCATION DE LA FOI DES ADULTES

12. Que l'École de la foi considère une décentralisation de ses rencontres/sessions au niveau des différentes zones pastorales du diocèse en vue de rejoindre davantage les gens dans leurs milieux respectifs et d'augmenter ainsi le nombre des participantes et participants.
13. Que des rencontres de formation soient conservées pour l'ensemble du diocèse.
14. Que l'École de la foi soit revalorisée comme moyen de formation chrétienne de base auprès des diocésaines et diocésains.
15. Que les conférences du Carême soient considérées comme moyen de formation chrétienne auprès des adultes dans l'ensemble des zones du diocèse.
16. Que l'on considère d'organiser une campagne diocésaine d'évangélisation, suite à la campagne de financement présentement en cours et qu'elle soit organisée et structurée professionnellement par des personnes compétentes en la matière.
17. Étant donné que beaucoup de gens sont croyants sans toutefois fréquenter assidûment les églises, que soient étudiées diverses avenues nouvelles afin de rejoindre le grand public au plan spirituel par divers moyens d'éducation populaire : par exemple «L'Évangile au quotidien», les capsules «As-tu deux minutes?», des messages via l'internet.
18. Que, dans l'éventualité d'une campagne diocésaine d'évangélisation, et sans préjudice aux stations de radio locales, soit étudiée la possibilité d'avoir une radio religieuse dans le diocèse.
19. Que, dans l'éventualité d'une campagne diocésaine d'évangélisation, soit étudiée la possibilité de mettre sur pied un journal diocésain semestriel (aux deux mois environ) et qui pourrait être défrayé en bonne partie par des annonces publicitaires.

20. Que, dans l'éventualité d'une campagne diocésaine d'évangélisation, chaque paroisse ou unité pastorale se donne un projet pastoral d'évangélisation et le mette en œuvre en tenant compte de la situation des familles et des jeunes.

+ François Thibodeau cjm

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston